

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

## **COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le **21 mars deux mille vingt-cinq**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

**Présents** : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

**Absents** : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc).

**Secrétaire de séance** : SOULIER Jean-Marc.

**Date d'envoi de la convocation** : 10 mars 2025.

**Objet** : **Mise en place d'une ligne de trésorerie dans l'attente des subventions pour l'opération de rénovation de l'église.**

Pour l'opération restauration de l'église Saint Barthélémy, diverses subventions (DRAC, Département, Région, et Fondation du Patrimoine) sont en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Le Conseil municipal « pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions » décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne **une ligne de trésorerie** émise aux conditions suivantes :

- Montant : 250 000 €
- Taux fixe : 2.85 %
- Durée : 8 mois
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier de 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

**Résultats du vote** : Pour : 10  
La délibération est adoptée.

Contre : 0

Abstentions : 0

Extrait certifié conforme  
Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE



